

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 2 du mois de Janvier 2020

215 ème année 2020

Mensuel - Abonnement annuel: 31 euros

Page 38

Page 40

Page 42

PRÉFECTURE

CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS

Pôle représentation de l'État		
A R R Ê T É N° CAB2019-153 en date du 17 décembre 2019 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020	Page	4
Service interministériel de défense et de protection civile		
Arrêté n° 02/2019/0049 en date du 6 Janvier 2020 du certificat de qualification C4-F4 -T2 de M. COLLET Maxime	Page	32
ARRETE n° 02/2019/0053 en date du 31/12/2019 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2 délivré à M. COLIN Maurice	Page	33
ARRETE n° 02/2020/00001 en date du 8 janvier 2020 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2 délivré à M. LEPOUSEZ Frédéric	Page	34
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ		
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ Bureau de la légalité et de l'intercommunalité		
	Page	34
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité Arrêté préfectoral n° DCL/BLI/2019/78 en date du 31 décembre 2019 portant adhésion des communes de Brumetz, Montigny-l'Allier et Rocourt-Saint-Martin à l'Union des	Page Page	34
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité Arrêté préfectoral n° DCL/BLI/2019/78 en date du 31 décembre 2019 portant adhésion des communes de Brumetz, Montigny-l'Allier et Rocourt-Saint-Martin à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) Arrêté préfectoral n° 2019-74 du 31 décembre 2019 portant création du syndicat mixte		

Arrêté n° 2020-2 en date du 9 janvier 2020 donnant délégation pour l'ordonnancement

secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à M. Bertrand

ARRÊTÉ n° 2020-13 en date du 9 janvier 2020 portant délégation de signature pour

l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques - Direction

ARRETE n° 2020-14 en date du 9 janvier 2020 arrêté préfectoral de conservation

VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale par intérim

départementale de la protection des populations

cadastrale

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction Agence nationale de l'habitat – Délégation Locale DÉCISION n° 2020-23 en date du 6 janvier 2020 portant délégation de signature au

Page 43

Service Mobilités-Éducation routière

département de l'Aisne

Arrêté n° 2020-15 en date du 23 décembre 2019 portant renouvellement quinquennal de l'agrément d'exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «EFCT CONDUITE DE CARLVALHO» à SAINT-QUENTIN (02100)

délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du

Page 45

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté n° 2020-16 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de Mme le Docteur Page 47 CARETTE Françoise en qualité de médecin spécialiste agréé

Arrêté n° 2020-17 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur Page 48 CHOUKRI en qualité de médecin généraliste agréé

Arrêté n° 2020-18 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur Page 49 HADDAG, en qualité de médecin spécialiste agréé

Arrêté n° 2020-19 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur Page 50 LAPERSONNE, en qualité de médecin généraliste agréé

Arrêté n° 2020-20 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur TILLY, Page 51 en qualité de médecin généraliste agréé

Arrêté n° 2020-21 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur UZZAN, Page 52 en qualité de médecin spécialiste agréé

Pôle jeunesse, sports et vie associative

Arrêté n° 2020-22 en date du 6 janvier 2020 portant nomination des membres du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative

Page 53

CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS - DIRECTION GENERALE

Secrétariat Général

Décision n° 19-76 en date du de délégation générale de signature 27 décembre 2019 Page 54

Décision n° 19-77 en date du 27 décembre 2019 de délégation de signature au titre de la Page 56 direction des affaires financières du centre hospitalier de Soissons

Décision n° 20-02 en date du 6 janvier 2020 de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

Commission Locale d'Agrément et de Contrôle Nord

Décision n° AUT-N1-2020-01-03-A-00000604 en date du 3 janvier 2020 portant Page 58 autorisation d'exercer à VIGIGARD

Décision n° AUT-N1-2020-01-03-A-00000604 en date du 3 janvier 2020 portant Page 60 autorisation d'exercer à SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER

PRÉFECTURE

CABINET - SERVICE DES SÉCURITÉS

Pôle représentation de l'État

ARRÊTÉ N° CAB2019-153 en date du 17 décembre 2019

Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le Préfet de l'Aisne Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le directeur de Cabinet, sous-préfet,

ARRÊTE:

Article 1 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABRASSART Sébastien

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame AMASSE Odile

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame ARISOY Fatima née DEMIRBAS

Aide soignante, MAISON DE SANTÉ DE BOHAIN, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

- Monsieur AUGIER Jean-Marie

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à CIRY-SALSOGNE.

- Madame BADOIS Odile

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame BAILLY Sabrina

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SISSONNE, demeurant à MARCHAIS.

- Madame BAROUCHE Fany née FAGLIN

Aide soignante, MAISON DE SANTÉ DE BOHAIN, demeurant à ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX.

- Madame BARTHELEMY Pascale née POTTIER-DWORCZYK

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à VÉZILLY.

- Monsieur BAS Lionel

Premier adjoint au maire, COMMUNE DU FAYET, demeurant à FAYET.

- Madame BATTEUX Nathalie née LEMONT

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à ALAINCOURT.

- Madame BAUDAT Florence née BINET

Atsem principal 2 cl, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Madame BAUGEE Catherine née MARECAT

Auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à ITANCOURT.

- Madame BEAUDOUIN Estelle née MAUME

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à PARFONDRU.

- Madame BEAUJARD Georgia

Adjoint administratif territorial principal 1 cl, COMMUNE DE CHIVRES VAL, demeurant à BUCY-LE-LONG.

- Madame BEAUMONT Frédéric

Agent de maîtrise titulaire, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à SÉRY-LÈS-MÉZIÈRES.

- Madame BECRET Nathalie

Aide soignante, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à CRÉCY-SUR-SERRE.

- Monsieur BEN HAMMOUDA Salim

Conducteur ambulancier, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à HIRSON.

- Madame BEN ITAH Patricia née FAGOT

Standardiste, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à ORIGNY-EN-THIÉRACHE.

- Madame BERDEAUX Katia née BAWIN

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à HARLY.

- Madame BILLARD Sophie née WARIN

Auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame BLANCHARD Christine

Ouvrier principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à ORAINVILLE.

- Monsieur BLEUSE Jacques

Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

- Madame BLONDELLE Janique née DELAHAYE

Conseillère municipale déléguée, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à UGNY-LE-GAY.

- Madame BOCAHUT Pascale

Adjoint administratif principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

- Monsieur BONIFACE Pierre

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame BOUABDALLAH Sandrine née LANOUX

Infirmière classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à CLASTRES.

- Monsieur BOULANGER Noël

Adjoint technique, COMMUNE D'ABBÉCOURT, demeurant à ABBÉCOURT.

- Monsieur BOULARD Jacques

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE RENANSART, demeurant à RENANSART.

- Monsieur BRACQ Pascal

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à GOUY.

- Madame BRAEM Nathalie née VERMEULEN

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur BREHAMET Pascal

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame BRIANT Marie-Josèphe née DABOVAL

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à ESSIGNY-LE-GRAND.

- Monsieur BUART DUTON Cyrille

Responsable Pôle Recrutement, Emploi et Services Transversaux, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à CHAUNY.

- Madame CAHITTE Sandrine

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE LAON, demeurant à PARFONDRU.

- Madame CAILLE Christelle née AUBRY

Agent service hospitalier qualifié, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à NEUVILLETTE.

- Monsieur CAPPIGNY Freddy

Adjoint technique principal 2 cl, GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION, demeurant à BELLEU.

- Monsieur CARE Jean-Luc

Adjoint au maire, COMMUNE DE PONTRUET, demeurant à PONTRUET.

- Madame CARRETERO Magalie

Psychomotricienne classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame CARY Stéphanie née PATER

Adjoint administratif principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à HIRSON.

- Monsieur CATILLON Carlos

Adjoint technique, COMMUNE DE LA FÈRE, demeurant à SERVAIS.

- Madame CATRAIN Sabrina

Agent service hospitalier qualifié, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à VAUX-ANDIGNY.

- Madame CECCHIN Frédérique née BACHELIER

Adjoint du patrimoine principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame CERTEAUX Florence

Adjoint du patrimoine principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame CHARPENTIER Anne

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Madame COLRAS Frédérique née VINCHON

Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à BOUÉ.

- Monsieur COQUISART Emmanuel

Agent de maîtrise, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à HIRSON.

- Madame CORBEL-BORDIER Patricia née BORDIER

Agent social principal 1 cl, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame CRAME Nathalie

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à LAON.

- Madame DAELS Nathalie née MAQUET

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur DAUDRE Cédric

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à NAUROY.

- Madame DEBONNE Céline

Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame DECHAUMONT Sophie

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à FRANCILLY-SELENCY.

- Monsieur DECISY Cyril

Brigadier chef principal, COMMUNE DE CHAUNY, demeurant à COMMENCHON.

- Monsieur DEFOSSE Patrick

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à HARLY.

- Madame DELAPORTE Brigitte née BIONAZ

Adjoint administratif, CA CHAUNY TERGNIER LA FÈRE, demeurant à TERGNIER.

- Madame DELFORGE Cecile née DUPONT

Attachée hors classe, CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à CHAUNY.

- Monsieur DELILLE Franck

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FIEULAINE.

- Madame DELMAIRE Josepha née MERCADO LOPEZ

Agent service hospitalier qualifié, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à LEHAUCOURT.

- Monsieur DELORME Martial

Conseiller municipal, COMMUNE DE TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, demeurant à TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT.

- Madame DEMARLY Sabrina née TEIRLYNCK

Infirmière en soins généraux, GROUPE EPHESE, demeurant à CHIVRES-EN-LAONNOIS.

- Madame DESMASURES Karine

Aide soignante, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTION, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur DESSIGNY Maurice

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Monsieur DEWEVER David

Conseiller municipal, COMMUNE DE DORENGT, demeurant à DORENGT.

- Madame DIOT Annick

Psychologue, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à NAUROY.

- Madame DIVES Sabrina

Adjointe administrative principale 2 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à COINCY.

- Monsieur DOCQUIERT Arnaud

Agent de maîtrise, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Monsieur DRIOT Nicolas

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à MONTFAUCON.

- Monsieur DROIT Charly

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur DRUBIGNY Philippe

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Madame DUMOTIER Séverine née MONCHABLON

Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à WASSIGNY.

- Madame DUPRE Véronique

Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à LE NOUVION-EN-THIÉRACHE.

- Madame DUPUIT Martine née TURPIN

Adjoint technique territorial, SYNDICAT REGROUP SCOLAIRE LES PONCEAUX, demeurant à ROUCY.

- Madame DURIEZ Stéphanie née BOUTON

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT QUENTIN, demeurant à MÉZIÈRES-SUR-OISE.

- Madame FAGOT Sylvie

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à OMISSY.

- Madame FALEMPIN Fanny

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur FERRAO Antonio

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à FAYET.

- Monsieur FERREIRA David

Adjoint technique, COMMUNE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

- Madame FLAMANT GUILAINE née POTTIER

Adjoint administratif territorial 2 cl, COMMUNE DE TARTIERS, demeurant à MORSAIN.

- Monsieur FLEURY Francis

Ouvrier principal 1 cl, CENTRE HOSPITALIER LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à HIRSON.

- Monsieur FRANCOIS Guillaume

Ouvrier qualifié, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur FRESSENCOURT Joël

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE CRÉPY-EN-VALOIS, demeurant à FAVEROLLES.

- Monsieur GAUCI Stéphane

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à MOŸ-DE-L'AISNE.

- Monsieur GAUTHIER Laurent

Adjoint technique principal 1 cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame GERMAIN Laëtitia

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE, demeurant à CHAUNY.

- Madame GILBIN Céline

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE DE REIMS, demeurant à VILLENEUVE-SUR-AISNE.

- Monsieur GILLES Alain

Agent d'entretien qualifié, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à CRÉCY-SUR-SERRE.

- Monsieur GLADIEUX Bernard

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE SEBONCOURT, demeurant à SEBONCOURT.

- Monsieur GOSSART Jérôme

Adjoint administratif hospitalier, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à VIFFORT.

- Madame GOURLAND Florence née DE VOLDER

Adjoint administratif territorial, COMMUNE D'ATTICHY, demeurant à CUTRY.

- Monsieur GRATTENOIX Olivier

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur GRENIER Stéphane

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur GRILLOT Dominique

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE CRÉPY, demeurant à CRÉPY.

- Madame GUALIEGUE Stéphanie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame GUILLOT Lise née LEOGANE

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur GWOZDZ David

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame HABOUZIT Françoise née ARROYO AVILA

Adjoint technique, COMMUNE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, demeurant à PAVANT.

- Madame HECART Nadège

Adjoint administratif principal 2 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'AISNE, demeurant à MONTAIGU.

- Madame HEC Isabelle

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à COINCY.

- Madame HELLE Angélique née DRUELLE

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER, demeurant à JUSSY.

- Madame HERBET Angélique

Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à URVILLERS.

- Monsieur HERBIN Pascal

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à BRANCOURT-LE-GRAND.

- Madame HERY Sophie née GODEK

Aide soignante, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à CRÉCY-SUR-SERRE.

- Madame HEYSE Emmanuelle

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS, demeurant à THENAILLES.

- Madame HOUDMONT Anne-Laure née COTERELLE

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à VARISCOURT.

- Madame HOURDIN Françoise

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur HURTRET Grégory

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à REMAUCOURT.

- Monsieur JANIAK Claude

Conseiller municipal, COMMUNE DE PONTRUET, demeurant à PONTRUET.

- Madame JAWORSKI Stéphanie née FAUCHART

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à BERNOT.

- Monsieur JONNEAU José

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à GLAND.

- Madame JUCHA Valérie née HENRELLE

Aide préparatrice en pharmacie, GROUPE EPHESE, demeurant à GERCY.

- Monsieur KEUNEBROEK Jean-Michel

Conseiller municipal, COMMUNE DE BUIRE, demeurant à BUIRE.

- Madame KRAJEWSKI Marie-Josée

Agent des services hospitaliers, EHPAD CRÉPY-EN-LAONNOIS, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur KRAJEWSKI Pascal

Agent des services hospitaliers, EHPAD CRÉPY-EN-LAONNOIS, demeurant à DANIZY.

- Madame LALYS Isabelle

Infirmière cadre supérieur santé, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, demeurant à CHAUNY.

- Madame LANDRIEUX Patricia

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame LASKOWSKI Nadia née JOUBERT

Attachée, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame LAVALARD Sophie née BLONDEAU

Adjoint technique, SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR DE LONGUEVAL, demeurant à LES SEPTVALLONS.

- Madame LECAS Guylaine née WATHIER

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SISSONNE, demeurant à SISSONNE.

- Monsieur LECLERE Christophe

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE D'ÉPERNAY, demeurant à BAZOCHES-SUR-VESLES.

- Monsieur LECOMTE Laurent

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE CRÉPY, demeurant à CRÉPY.

- Monsieur LECURU Laurent

Ingénieur principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FLAVY-LE-MARTEL.

- Madame LECUYER Sabine

Infirmière de classe supérieure, GROUPE EPHESE, demeurant à PROISY.

- Monsieur LEFEVRE François

Adjoint au maire, COMMUNE DE SEBONCOURT, demeurant à SEBONCOURT.

- Monsieur LEGRAND Hugues

Maire, COMMUNE DE SEBONCOURT, demeurant à SEBONCOURT.

- Madame LEGRAND Karen

Adjoint administratif principal 2 cl, GROUPE EPHESE, demeurant à LIESSE-NOTRE-DAME.

- Madame LEGRAND Murielle

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame LEMAIRE Catherine née TUPET

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à ITANCOURT.

- Madame LENOBLE Valérie

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur LETIEN Franck

Adjoint technique, COMMUNE DE FAYET, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur LEVERT Véronique

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame LOIZE Stéphanie

Aide soignante, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à BOIS-LÈS-PARGNY.

- Madame LUXIN Luciana

Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DÉMOCRATIE DES CITOYENS et DES TERRITOIRES, demeurant à DOMPTIN.

- Madame MAILLARD Martine

Adjoint technique territorial principal 2 cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame MAILLE Florence née MINNE

Ergothérapeute, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur MALACORD Johnny

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Monsieur MALATRAY Eddy

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE BERNY-RIVIERE, demeurant à BERNY-RIVIÈRE.

- Monsieur MARSOLLIER Emmanuel

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAON, demeurant à MARTIGNY-COURPIERRE.

- Monsieur MARSY Eric

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame MARTEAU Virginie née LIEGEOIS

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame MATHIEU Lucile née CHEVREMONT

Aide soignante, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à GANDELU.

- Madame MERCIER Célia

Assistant socio-éducatif 1 cl, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à AUGY.

- Monsieur MORET Eric

Agent services hospitaliers classe normale, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame MORLET Luce née LEFEVRE

Attachée, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à JAULGONNE.

- Madame MOROY Patricia née FERNANDEZ VELIZ

Adjoint technique, COMMUNE DE PAVILLONS-SOUS-BOIS, demeurant à PAVANT.

- Madame NEF-LASSEUR Bernadette

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame NEVEUX Estelle

Adjoint administratif principal 2 cl, GROUPE EPHESE, demeurant à AUDIGNY.

- Madame NOYELLE Fabienne née GOBEAUX

Manipulatrice électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame PARISEL Annie

Cadre de santé infirmière, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à CHALANDRY.

- Monsieur PARRA Xavier

Adjoint technique, COMMUNE DE LA FÈRE, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur PASQUEL Franck

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE PASLY, demeurant à PASLY.

- Madame PAUL France née DHALMANN

Conseillère municipale, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à CHÉRY-CHARTREUVE.

- Madame PEPIN Christelle née MEURET

Adjoint administratif principal 2, CENTRE HOSPITALIER, demeurant à MAISSEMY.

- Monsieur PETIT Luc

Adjoint technique, COMMUNE DE LA FÈRE, demeurant à LA FERE.

- Madame PIGET Sylvie née PERSON

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE DE CHAUNY, demeurant à CHAUNY.

- Madame PINSON Anne Catherine née METAIS

Conseiller économie sociale familiale, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à MONTREUIL-AUX-LIONS.

- Madame PLONQUET Karine née PELLEGRY

Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES, demeurant à HIRSON.

- Madame POIRRIER Viviane

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur POLIN Cyrille

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à BEAUTOR.

- Monsieur PORIAU Benoît

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

- Monsieur POSE René

Technicien hospitalier, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à MARLY-GOMONT.

- Madame POULAIN Élisabeth née MARQUANT

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à LE NOUVION-EN-THIÉRACHE.

- Monsieur POURTAU Didier

Adjoint technique territorial principal 1 cl, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à BELLEU.

- Monsieur PRAULT Patrick

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame PRUD'HOMME Christine

Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à CRÉCY-SUR-SERRE.

- Madame QUINT Virginie

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à OMISSY.

- Madame REGNAULD Ghislaine

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame REGNAULD Sandrine

Infirmière en soins généraux, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à GANDELU.

- Madame REMY Angélique née HEMERY

Assistant socio-éducatif 1 cl, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à BOURG-ET-COMIN.

- Monsieur RENAUX Thierry

Agent de maîtrise, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Madame RENOULT Sandrine

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à NESLES-LA-MONTAGNE.

- Madame RICHET Rosario née CARCELE LARA

Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur RIEFFEL Guillaume

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à LA FÈRE.

- Madame RIFFLARD Brigitte née MERTZIG

Agent spécialisé des écoles, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Madame ROBIN Catherine

Agent territorial spécialisé principal 1 cl, COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Monsieur ROBINET Nicolas

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à LEVERGIES.

- Madame ROGER Karine née BOITTE

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE, demeurant à VIVAISE.

- Madame ROSIER Françoise

Ingénieur général, COMMUNE DE MEAUX, demeurant à ARMENTIÈRES-SUR-OURCQ.

- Monsieur RUMMELHART Olivier

Attaché, COMMUNE DE MONTFERMEIL, demeurant à LA FERTÉ-MILON.

- Madame SALANDRE Sophie

Infirmière, MAISON DE RETRAITE DEPARTEMENTALE DE L'AISNE, demeurant à LAON.

- Madame SALOMON Nathalie née LE CORRE

Adjoint technique territorial principal 2 cl, COMMUNE DE VIELS-MAISONS, demeurant à VIELS-MAISONS.

- Madame SANCHEZ Rosemay née TISSERAND

Infirmière de secteur psychiatrique, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à VIELS-MAISONS.

- Madame SENEZ Annick

Agent social principal 2 cl, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Madame SERRE Élisabeth née COVE

Technicienne de laboratoire, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à GANDELU.

- Monsieur SIMEON Stéphane

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à FIEULAINE.

- Madame SIMONET Évelyne née HENRY

Conseillère municipale, COMMUNE DE TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, demeurant à TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT.

- Madame STOTER Sandrine née RUBIGNY

Auxiliaire de soins principal 1 cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à ITANCOURT.

- Madame TAISANT Essinga

Infirmière en soins généraux, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à VILLERS-COTTERÊTS.

- Madame TARDIEU Sylvie née FRALIN

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame TATINCLAUX Cécile

Éducateur territorial de jeunes enfants 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame TATIN Pascale née GABRIEL

Cadre de santé, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

- Madame TITUS-CARMEL Joan née ROBINSON

Conseillère municipale, COMMUNE D'OULCHY-LE-CHATEAU, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

- Madame URBAN Laurence née ROY

Adjoint des cadres, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à CAULAINCOURT.

- Madame VARLET Céline

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur VERDIER Pierre-Marie

Maire, COMMUNE DE BESMONT, demeurant à BESMONT.

- Monsieur VEREECQUE Jean-Jacques

Adjoint au maire, COMMUNE DE LANISCOURT, demeurant à LANISCOURT.

- Madame VERPLANCKE KESSLER Marianne née WATISSE

Adjoint du patrimoine principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur VICENTE José

Adjoint au maire, COMMUNE D'OULCHY-LE-CHATEAU, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

- Madame VIERA DA SILVA Cathy née LADEUILLE

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL DE SOISSONS, demeurant à CHAMOUILLE.

- Monsieur VIEVILLE Arnaud

Adjoint technique territorial 1 cl, COMMUNE DE CRÉPY, demeurant à FOURDRAIN.

- Monsieur VIEVILLE Christian

Adjoint au maire, COMMUNE DE BUIRE, demeurant à BUIRE.

- Monsieur VITU David

Attaché, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Monsieur VITU Dominique

Adjoint technique principal 1 cl, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'AISNE, demeurant à PIERREPONT.

- Madame WALDE Valérie

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE DE MARLE, demeurant à MARLE.

- Madame WATREMEZ Valérie née WATEAU

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS, demeurant à FONTAINE-LÈS-VERVINS.

- Madame ZIZEK Sandrine

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SÉRY-LÈS-MÉZIÈRES.

Article 2 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ALEXANDRE Alain

Technicien, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame ALLIOT Catherine née RICHARD

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame AMAVASSY Anne née CAMUS

Monitrice éducatrice principale, GROUPE EPHESE, demeurant à THIERNU.

- Monsieur BALITOUT Jean-François

Moniteur éducateur, GROUPE EPHESE, demeurant à LAON.

- Monsieur BAYE Marc

Garde champêtre chef, COMMUNE DE LA FÈRE, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur BEGNET Pascal

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FÈRE-EN-TARDENOIS, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame BELLANGER Dominique

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à BOURESCHES.

- Monsieur BENDIF Amlaoui

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à GAUCHY.

- Madame BERTRAND Christelle née TANIELLE

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur BEVIERE Joël

Conseiller municipal, COMMUNE DE TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, demeurant à TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT.

- Monsieur BIENFAIT Thierry

Chef de secteur, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à MOULINS.

- Monsieur BIRAM Alain

Ouvrier professionnel, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur BOUGY Benoit

Agent de maîtrise, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur BOURET Didier

Aide soignant classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES, demeurant à WIMY.

- Monsieur BRONCHAIN Bernard

Adjoint au maire, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Madame BUISSET Lysiane née CILLIER

Ouvrier professionnel, EHPAD CRÉPY-EN-LAONNOIS, demeurant à MONCEAU-LÈS-LEUPS.

- Madame BURY Catherine née MEILEN

Rédacteur principal 2 cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE, demeurant à GRUGIES.

- Madame CAILLOT Francine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à MONTESCOURT-LIZEROLLES.

- Madame CATHELAIN Christine

Attachée principale, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame CATRY Martine née FLAMIN

Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à LAON.

- Madame CERBELLA Marie-Luce

Monitrice éducatrice, GROUPE EPHESE, demeurant à REGNY.

- Monsieur CERCEAU Michel

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame CHATIGNION Marie-Agnès née DACHY

Masseur kinésithérapeute, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, demeurant à LAON.

- Madame CHAUVIN Marie-Thérèse

Assistant socio-éducatif 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à HOLNON.

- Madame CHEVRIN Nathalie

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE, demeurant à CHAUNY.

- Madame COLAS Judith

Aide soignante principal, CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS, demeurant à SAINT-GOBERT.

- Madame COLLIGNON Jocelyne

Sage femme, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à HIRSON.

- Madame COLOMBIER Catherine

Adjoint administratif territorial principal 1 cl, COMMUNE DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

- Monsieur CORNAILLE Thierry

Maire, COMMUNE DE LEMPIRE, demeurant à LEMPIRE.

- Monsieur DALLERY Laurent

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à NESLES-LA-MONTAGNE.

- Madame DAUSSY Violette

Agent de maîtrise territorial principal, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à LAON.

- Madame DAVID Isabelle née CARDOT

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à REGNY.

- Monsieur DAZIN Thierry

Agent de maîtrise principal, VALOR AISNE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'AISNE, demeurant à REGNY.

- Madame DECORDE Sandrine

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE MAREUIL-SUR-OURCQ, demeurant à MONTGOBERT.

- Monsieur DECROIX Jean-Marc

Infirmier psychiatrie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à HOMBLIÈRES.

- Madame DEFAF Myriam

Assistant socio-éducatif 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à GAUCHY.

- Madame DEFRANCOIS Christine

Infirmière classe supérieure, GROUPE EPHESE, demeurant à VESLES-ET-CAUMONT.

- Monsieur DEININGER Christian

Agent de maîtrise, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à BÉZU-SAINT-GERMAIN.

- Madame DELAMOTTE Pascale

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame DELENGAIGNE Florence née DANTON

Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à MORCOURT.

- Madame DEPREZ Sylvie née TIGEOT

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à MORTEFONTAINE.

- Monsieur DERCOURT Eddie

Assistant médico-administratif classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à CHAMBRY.

- Madame DIVE Fabienne née SARRAZIN

Puéricultrice classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à OMISSY.

- Madame DOLHEM Colette née CAMPOLI

Psychologue, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame DROMAT Marie-Claude

Adjoint technique principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à SOISSONS.

- Monsieur DUBOIS Jean-Claude

Adjoint technique principal 1 cl, GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION, demeurant à BAGNEUX.

- Madame DUDOT Corinne née ODELOT

Agent des services hospitaliers classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à JUSSY.

- Madame DUFER Catherine née WATTIEZ

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-OUENTIN.

- Madame FARAUS Véronique née DUMONT

Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à GERCY.

- Madame FLORENTIN Patricia

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur FLUTEAUX Franck

Agent de maîtrise, COMMUNE DE MEAUX, demeurant à MORTEFONTAINE.

- Monsieur FOUCONNIER Jérôme

Brigadier-chef principal de police municipale, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à URVILLERS.

- Madame FRADI Jeanne-Claudia née MASSARDI

Technicienne de laboratoire cadre de santé CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à THENELLES.

- Madame FRANCHETTE Aline

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

- Madame FREQUELIN Annie née PLE

Adjoint technique principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à VILLENEUVE-SUR-FÈRE.

- Monsieur FRICOTEAUX Nicolas

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE ROZOY-SUR-SERRE, demeurant à ROZOY-SUR-SERRE.

- Madame GADROY Sandrine née CHEVALIER

Rédacteur principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à BELLENGLISE.

- Madame GALETTO Laurence née MACLET

Attachée, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE TERGNIER, demeurant à CONDREN.

- Madame GENTE Sylvie née MARTEL

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à LAON.

- Madame GILBERT Sandrine

Cadre supérieur socio-éducatif, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT.

- Madame GIRAUDET Lydie née DUCARNE

Adjoint du Maire, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Madame GIVRY Murielle née DUVAL

Attachée principale, COMMUNE DE FÈRE-EN-TARDENOIS, demeurant à FÈRE-EN-TARDENOIS.

- Madame GLAIN Nathalie née FISSEUX

Attaché d'administration hospitalière, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à NOGENT-L'ARTAUD.

- Madame GOBBATO Marie-Antoinette

Aide soignante principale, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, demeurant à SAINT-GOBAIN.

- Madame GRAS Maria née FERREIRA DA SILVA

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à HARLY.

- Madame GRENIER Catherine née AUOUIERT

Infirmière anesthésiste cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur GRESPIER Christophe

Adjoint technique territorial principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à SAINT-OUENTIN.

- Madame GRISOT Sylvie née CLICHET

Aide soignante principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à ESSIGNY-LE-GRAND.

- Madame HACHET Sylvie née MINOT

Préparatrice en pharmacie classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame HARDY Marianne

Auxiliaire puéricultrice principal, CENTRE HOSPITALIER DE LAON, demeurant à MARLE.

- Monsieur HENRY Emmanuel

Adjoint technique 2 cl, COMMUNE DE TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, demeurant à TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT.

- Madame HERPIN Christine

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à GAUCHY.

- Madame HUBERT Marie-France

Ouvrier principal 1 cl, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à LOGNY-LÈS-AUBENTON.

- Madame HUCKEM-DESJARDINS Sylvie née HUCKEM

Aide soignante principal, HÔPITAL DÉPARTEMENTAL FELLERIES LIESSIES, demeurant à BUIRE.

- Monsieur JAUDOIN Dominique

Premier adjoint au maire, COMMUNE D'OMISSY, demeurant à OMISSY.

- Monsieur JUILLIART Serge

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE COLLIGIS CRANDELAIN, demeurant à COLLIGIS-CRANDELAIN.

- Madame KRABAL Bernadette née COUTINEAU

Conseillère municipale, COMMUNE D'OULCHY-LE-CHATEAU, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

- Monsieur LACOURT Olivier

Technicien principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à CORBENY.

- Monsieur LAMOTTE Joël

Adjoint au maire, COMMUNE DE TUPIGNY, demeurant à TUPIGNY.

- Madame LAPLACE Christine née TUTIN

Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à CRÉCY-SUR-SERRE.

- Madame LAURENS Sophie

Médecin territorial hors classe, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à SOISSONS.

- Madame LAURENT Muriel

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur LAVISSE Jean

Adjoint au maire, COMMUNE DE LA FÈRE, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur LAZARESKAS Joseph

Maire délégué, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Madame LEFRANC Annie née LEGRAND

Conseillère municipale, COMMUNE DE FAYET, demeurant à FAYET.

- Madame LESPINE Laurence

Adjoint administratif principal 1 cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Monsieur LETURQUE Daniel

Maire, COMMUNE DE TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT, demeurant à TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT.

- Monsieur LEVEQUE Thierry

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL DE SOISSONS, demeurant à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

- Monsieur LOUIS Jacques

Technicien principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Monsieur MALIN Jean-Pierre

Adjoint au maire, COMMUNE DE DORENGT, demeurant à DORENGT.

- Madame MARLOT Sylvie née CHAUDERLIER

Adjoint administratif principal 2 cl, GROUPE EPHESE, demeurant à MORGNY-EN-THIÉRACHE.

- Madame MARTIN Martine née HOCQUET

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Monsieur MARTY Dominique

Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à NAUROY.

- Monsieur MATHIS Michel

Adjoint au maire, COMMUNE D'OULCHY-LE-CHATEAU, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

- Monsieur MENNESSON Jean-Pierre

Agent de maîtrise, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Madame MEUNIER Régine née SPISZ

Aide ménagère, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHAUNY TERGNIER LA FÈRE, demeurant à ANGUILCOURT-LE-SART.

- Monsieur MISMAQUE Jean-François

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à FRIÈRES-FAILLOUËL.

- Madame MONFOURNY Marie-Agnès née FEREZ

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à GRICOURT.

- Madame MORISOT Valérie née MAIZY

Adjointe administrative principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à LAVAL-EN-LAONNOIS.

- Monsieur MOROY Christophe

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PAVILLONS SOUS BOIS, demeurant à PAVANT.

- Monsieur MUSSARD Jean Bernard

Agent de maîtrise principal, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à NEUILLY-SAINT-FRONT.

- Monsieur OUDOT Philippe

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame PAVLIN BARTHAUX Éliane née PAVLIN

Cadre supérieur socio-éducatif, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à CONDÉ-EN-BRIE.

- Madame PELTIER Rachel

Adjoint administratif territorial principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAON.

- Monsieur PENASSE Bertrand

Maire, COMMUNE D'ACY, demeurant à ACY.

- Monsieur PICHELIN Alain

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE FRESSANCOURT, demeurant à FRESSANCOURT.

- Monsieur PICHENOT Jean-Marc

Ouvrier principal 1 cl, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, demeurant à VERSIGNY.

- Madame PIPART Laurence née LECOCQ

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame PONCHAUX Muriel

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à ITANCOURT.

- Monsieur POREAUX Serge

Adjoint au maire, COMMUNE DE TUPIGNY, demeurant à TUPIGNY.

- Madame POUILLON Marcelle née CAMUS

Première adjointe au maire, COMMUNE DE DORENGT, demeurant à ESQUÉHÉRIES.

- Madame QUINT Pascale née DUFOUR

Aide soignante, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT.

- Monsieur RENAUD Thierry

Agent de maîtrise, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Monsieur RICHET Philippe

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, demeurant à TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT.

- Madame ROOS Françoise née KOLOMYTZEFF

Conseiller supérieur socio-éducatif, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur ROUTIER Frédéric

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame ROUX Nathalie née IMMERY

Auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à TERGNIER.

- Madame ROZELET Martine née CAVEL

Conseillère municipale, COMMUNE DE LA FÈRE, demeurant à LA FÈRE.

- Monsieur SAMOU Yanick

Adjoint administratif hospitalier, GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN, demeurant à JAULGONNE.

- Madame SAUVAGE Valérie

Adjoint technique territorial principal 1 cl des Établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à ORAINVILLE.

- Monsieur SCHOLLIER Johan

Infirmier bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à PONTRU.

- Madame SCOTH Marie-Christine née RENAUX

Aide soignante principale, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, demeurant à SAINT-GOBAIN.

- Madame SENECAIL Françoise

Aide soignante principal, CENTRE HOSPITALIER LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à LE NOUVION-EN-THIÉRACHE.

- Madame SEZILLE Marie-Christine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER, demeurant à TERGNIER.

- Madame SIGOLO Nathalie

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE DE MARLE, demeurant à LE HÉRIE-LA-VIÉVILLE.

- Monsieur SIMON André

Maire, COMMUNE DE BLESMES, demeurant à BLESMES.

- Madame TEMBUYSER Isabelle née VERMEULEN

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER LE NOUVION-EN-THIÉRACHE, demeurant à FESMY-LE-SART.

- Madame TURMEL Nathalie

Aide médico-psychologique, GROUPE EPHESE, demeurant à MALZY.

- Madame VAN DAMME Sabine née LEFEVRE

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE, demeurant à ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

- Madame VAN DER LINDEN-AIRAULT Corinne née AIRAULT

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE, demeurant à BEAURIEUX.

- Monsieur VANHULLE Vincent

Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à GRUGIES.

- Monsieur VANNIER Philippe

Animateur principal 1 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Monsieur VERDURE Nathalie

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à NESLES-LA-MONTAGNE.

- Monsieur VERNET Frédéric

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS, demeurant à BRISSAY-CHOIGNY.

- Monsieur VILAIRE Francis

Adjoint au maire, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Madame ZUNINO Rachel

Aide soignante principal, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, demeurant à SAINT-GOBAIN.

Article 3 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

- Madame AQUAIRE Roseline

Aide soignante principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à DURY.

- Monsieur BASTIEN Thierry

Agent de maîtrise, MAISON DE RETRAITE DE MARLE, demeurant à SONS-ET-RONCHÈRES.

- Madame BETERMIN Martine née BAZIN

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GÉRONTOLOGIQUE, demeurant à BERTAUCOURT-ÉPOURDON.

- Madame BOUAITA Line née LECOINTE

Adjointe administrative principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à LAON.

- Madame BOURE Marie-Annick née STARZYNSKI

Aide soignante principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame BOURET Catherine née PEROT

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES, demeurant à WIMY.

- Monsieur BOYOT Jacques

Adjoint au maire, COMMUNE DE MONTHIERS, demeurant à MONTHIERS.

- Monsieur BRIOUX Jean-Pierre

Maire, COMMUNE D'OULCHY-LE-CHÂTEAU, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

- Madame CADART Sylvie

Attachée territoriale, DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à DOMMIERS.

- Monsieur CALLAY Francis

Premier adjoint au maire, COMMUNE D'OULCHY-LE-CHÂTEAU, demeurant à OULCHY-LE-CHÂTEAU.

- Madame CARDON Corinne née HAINGUE

Aide soignante principal, GROUPE EPHESE, demeurant à GUISE.

- Madame CARPENTIER Annie née FLOQUET

Infirmière cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Madame CARRE Marie-Claude née GOSSET

Adjoint administratif principal 1 cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à OMISSY.

- Madame COHIDON Brigitte

Infirmière, MAISON DE RETRAITE DE MARLE, demeurant à SAINS-RICHAUMONT.

- Monsieur COHIDON Philippe

Adjoint technique principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à VERVINS.

- Madame COSPIN Liliane née LEBORGNE

Auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à BERLISE.

- Monsieur COURTIN Didier

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

- Madame DARTOIS Véronique

Ergothérapeute, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTION, demeurant à SAINT-GOBAIN.

- Madame DEFOSSE Odile née COQUART

Conseiller supérieur socio-éducatif, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à BICHANCOURT.

- Madame DEGARDIN Michèle

Attachée principale, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à ÉTRÉAUPONT.

- Monsieur DEGOUY Michel

Maire, COMMUNE DE FRESSANCOURT, demeurant à FRESSANCOURT.

- Madame DELANCHY Christine née BERANGER

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE CHAUNY, demeurant à BARISIS-AUX-BOIS.

- Madame DELOIZY Annie

Rédacteur principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à CORBENY.

- Madame DELVILLE Christine née DUBUIS

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à MOŸ-DE-L'AISNE.

- Monsieur DEPIL Dominique

Technicien principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à BOUÉ.

- Madame DERRIENNIC Joëlle née LESCAILLE

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 cl, SYND MIXTE DU SECTEUR DE LONGUEVAL, demeurant à LES SEPTVALLONS.

- Madame DESPIERRE Sylvie

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à BOHAIN-EN-VERMANDOIS.

- Madame DETERME Marie-France

Attachée administration, MAISON DE RETRAITE DE MARLE, demeurant à LA FLAMENGRIE.

- Madame DOCHEZ Marie-Christine

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à CUIRY-LÈS-CHAUDARDES.

- Madame ESCOTTE Claudine

Adjoint technique territorial principal 1 cl des Établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à GUIGNICOURT.

- Monsieur EVRARD Jean-Pierre

Adjoint au maire, COMMUNE DE BILLY-SUR-AISNE, demeurant à BILLY-SUR-AISNE.

- Monsieur FAGLAIN Christian

Technicien supérieur principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à BELLENGLISE.

- Madame FAVRESSE Nathalie

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à HIRSON.

- Madame FRANCOIS Patricia

Auxiliaire puéricultrice et soins principal 2 cl, VILLE DE PARIS, demeurant à PLOMION.

- Madame GILLES Monique

Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD LE VERT BUISSON, demeurant à CRÉCY-SUR-SERRE.

- Madame GOBERT Patricia

Adjoint technique principal 2 cl, COMMUNE DE GUISE, demeurant à GUISE.

- Madame HARY Marie-Noëlle

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à VENDHUILE.

- Monsieur HERBERT Frédéric

Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS, demeurant à VERVINS.

- Madame HERISSE Irène née LACOURT

Agent des services hospitalier qualifié, GROUPE EPHESE, demeurant à LIESSE-NOTRE-DAME.

- Monsieur JOSEPH Patrick

Ouvrier principal 2 cl, CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS, demeurant à VERVINS.

- Madame JOSSE Catherine née NOBECOURT

Puéricultrice cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à ATTILLY.

- Madame LABERGRI Catherine née GUILPAIN

Attachée territoriale principale, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à ATHIES-SOUS-LAON.

- Madame LEBON Lucienne née BOUFFLET

Auxiliaire puéricultrice principal, GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS - PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES, demeurant à FLEURY.

- Monsieur LEFEVRE Claude

Maire, COMMUNE DE VIGNEUX-HOCQUET, demeurant à VIGNEUX-HOCQUET.

- Monsieur LEMPERNESSE Thierry

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à NAUROY.

- Madame LEROY-BUDKA Francette née BUDKA

Adjoint administratif principal 2 cl, COMMUNE DE LAON, demeurant à LAVAL-EN-LAONNOIS.

- Madame LESTARQUIT Béatrice née VAN DE CASTEELE

Infirmière, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTION, demeurant à TROSLY-LOIRE.

- Madame LICETTE Michelle née TIRFOIN

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE DE MARLE, demeurant à MARLE.

- Madame LION Martine née TILQUIN

Assistante médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER D'HIRSON - CHARLES BRISSET, demeurant à HIRSON.

- Monsieur LOBRY Pascal

Infirmier cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à PONTRUET.

- Madame MAILLART Élisabeth née GRATTENOIX

Rédacteur, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à TERGNIER.

- Madame MARECAT Sylvie

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE DE MARLE, demeurant à HOUSSET.

- Madame MAROTEAUX Danielle née ADOUX

Agent des services hospitaliers classe supérieure, MAISON DE RETRAITE DÉPARTEMENTALE DE L'AISNE, demeurant à VERSIGNY.

- Monsieur MELOTTE Jean-Claude

Adjoint au maire, COMMUNE DE LA FÈRE, demeurant à LA FÈRE.

- Madame MENOT Patricia née HOSSON

Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS, demeurant à VOULPAIX.

- Madame MICHALAK Chantal née LEMPILEUR

Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à MOŸ-DE-L'AISNE.

- Madame MULET Véronique née ROUTIER

Cadre de santé 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à SAINS-RICHAUMONT.

- Madame NICOLAS Véronique née BRUN

Attachée, SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR DE LONGUEVAL, demeurant à LES SEPTVALLONS.

- Monsieur PAYEN Guy

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-OUENTIN.

- Monsieur PAYEN Jean-Marie

Adjoint administratif principal 1 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur PEDANO MANOUVRIER Bernard

Rédacteur principal 1 cl, COMMUNE D'HIRSON, demeurant à SAINT-RÉMY-BLANZY.

- Monsieur PELLETIER Régis

Adjoint technique principal 1 cl, GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION, demeurant à CROUY.

- Monsieur PILLARD Yves

Technicien territorial, COMMUNE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE, demeurant à ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

- Madame PION Christine

Rédacteur principal 2 cl, COMMUNE DE SAINT-QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur RAIMBEAUX Jacques

Adjoint technique principal 2 cl, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à WATIGNY.

- Madame REYGAERT Sylvie

Rédactrice principale 1 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à TERGNIER.

- Madame RICHE Sylvie née RICHARD

Aide soignante, MAISON DE RETRAITE DÉPARTEMENTALE DE L'AISNE, demeurant à LAON.

- Madame ROUSSELIN Isabelle

Adjoint administratif 1 cl, CENTRE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, demeurant à PINON.

- Madame SARRAZIN Valérie

Adjoint administratif principal 1 cl, DÉPARTEMENT DE LAISNE, demeurant à BESNY-ET-LOIZY.

- Madame SOUERES Brigitte née VASSEUR

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à SAINT-QUENTIN.

- Monsieur TETARD Michel

Adjoint technique principal 1 cl, VILLE DE PARIS, demeurant à CHÂTEAU-THIERRY.

- Madame TOURNEUX Sylvie née LETANG

Agent des services hospitalier qualifié, GROUPE EPHESE, demeurant à GUISE.

- Madame TROCHAIN Martine

Ouvrier principal 2 cl, DÉPARTEMENT DE L'AISNE, demeurant à HIRSON.

- Monsieur TUTIN Jean-Marc

Infirmier cadre santé, CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL ST QUENTIN, demeurant à LA FERTÉ-CHEVRESIS.

- Monsieur VAN HYFTE Michel

Conseiller municipal, COMMUNE DE TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, demeurant à TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT.

- Madame VAN SCHOORISSE Patricia née NERET

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 cl, COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY, demeurant à BRASLES.

Article 4: Le présent arrêté fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Laon, le 17 décembre 2019

Le Préfet de l'Aisne, Signé : Ziad KHOURY

Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté n° 02/2019/0049 en date du 6 Janvier 2020 du certificat de qualification C4-F4 -T2 de M. COLLET Maxime

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

Nom : COLLETPrénom : Maxime

• Date et lieu de naissance : 15 mars 1990 à Soissons (02)

• Adresse : 38, rue avenue de la Gare à VILLERS-COTTERETS (02600)

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n° 02/2018/0042 du 12 juin 2018 délivré à M. Maxime COLLET est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 6 Janvier 2020

Pour le préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur de cabinet, Signé :Abdelmajid TKOUB

ARRETE n° 02/2019/0053 en date du 31/12/2019 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2 délivré à M. COLIN Maurice

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

Article 1 : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

• Nom : COLIN • Prénom : Maurice

• Date et lieu de naissance : 22 mai 1986 à Lannion (22)

• Adresse: 39, rue de Laon – 02820 CORBENY

Article 2 : Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 31/12/2019

Pour le Préfet et par délégation, le chef du service interministériel de défense et de protection civile Signé : Jean-François PRIGENT

ARRETE n° 02/2020/00001 en date du 8 janvier 2020 portant agrément relatif aux dispositions relatives à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques de catégorie 4 et T2 délivré à M. LEPOUSEZ Frédéric

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

Article 1 : L'agrément prévu à l'article 5 du décret n° 2010-580 modifié susvisé est délivré à :

Nom : LEPOUSEZ Prénom : Frédéric

Date et lieu de naissance : 12 novembre 1972 à Saint-Quentin (02) Adresse : Les Marconniers – Route de Bohain – 02630 WASSIGNY

Article 2 : Le présent agrément est valable cinq ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 08 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef du service interministériel de défense et de protection civile Signé :Jean-François PRIGENT

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

Arrêté préfectoral n° DCL/BLI/2019/78 en date du 31 décembre 2019 portant adhésion des communes de Brumetz, Montigny-l'Allier et Rocourt-Saint-Martin à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA)

LE PRÉFET DE L'AISNE, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'OISE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-18;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

VU le décret du président de la république du 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne;

VU le décret du président de la république du 11 octobre 2017 portant nomination de M.Louis LE FRANC préfet de l'Oise;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 1964 modifié autorisant la création de l'union des syndicats d'eau du sud de l'Aisne;

VU la délibération du conseil municipal de Brumetz en date du 10 avril 2015 sollicitant son adhésion à l'union des services d'eau du sud de l'Aisne (USESA)

VU la délibération du conseil municipal de Montigny-l'Allier en date du 23 mars 2015 sollicitant son adhésion à l'union des services d'eau du sud de l'Aisne (USESA)

VU la délibération du comité syndical de l'USESA du 7 mai 2019 acceptant la demande d'adhésion des communes de Brumetz et Montigny-l'Allier et la notification faite à l'ensemble des communes membres le 16 mai 2019;

VU l'arrêté interdépartemental en date du 6 décembre 2019 portant dissolution du syndicat mixte des eaux de Germigny, auquel appartenaient les communes de Brumetz et Montigny-l'Allier;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes d'Azy-sur-Marne, Belleau, Beuvardes, Bézu-Saint-Germain, Bonneil, Bonnesvalyn, Brasles, Charly-sur-Marne, Chartèves, Château-Thierry, Chézy-sur-Marne, Chierry, Cierges, Condé-en-Brie, Connigis, Coulonges-Cohan, Coupru, Courboin, Courtemont-Varennes, Dammard, Dhuys et Morin-en-Brie, Domptin, Epaux-Bézu, Epieds, Essises, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Fère-en-Tardenois, Gandelu, Gland, Goussancourt, Grisolles, Hautevesnes, Jaulgonne,

La Chapelle-sur-Chézy, La Croix-sur-Ourcq La Ferté-Milon, Le Charmel, L'Epine-aux-Bois, Licy-Clignon, Lucy-le-Bocage, Macogny, Marigny-en-Orxois, Montfaucon, Monthiers, Montigny-les-Condé, Montlevon, Montreuil-aux-Lions, Mont-Saint-Père, Nanteuil-Notre-Dame, Nesles-la-Montagne, Nogent-l'Artaud, Oulchy-le-Château, Pargny-la-Dhuys, Passy-en-Valois, Passy-sur-Marne, Romeny-sur-Marne, Rozoy-Bellevalle, Saint-Gengoulph, Saponay, Saulchery, Seringes-et-Nesles, Torcy-en-Valois, Trélou-sur-Marne, Vendières, Verdilly, Veuilly-la-Poterie, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Agron-Aiguizy, Villers-Sur-Fère et Marolles (60) se prononçant favorablement sur ces adhésions;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire faite au maire de chaque commune membre, la décision des conseils municipaux des communes d'Armentières-sur-Ourcq, Barzy-sur-Marne, Bézu-le-Guéry, Blesmes, Bouresches, Bruyères-sur-Fère, Bussiares, Celles-les-Condé, Chézy-en-Orxois, Courchamps, Crézancy, Dravegny, Etrépilly, Fossoy, Fresnes-en-Tardenois, Marizy-Sainte-Geneviève, Mézy-Moulins, Monnes, Monthurel, Pavant, Reuilly-Sauvigny, Ronchères, Saint-Eugène, Vallées-en-Champagne, Vézilly et Viffort est réputée favorable;

VU la délibération du conseil municipal de Rocourt-Saint-Martin en date du 21 juin 2019 sollicitant son adhésion à l'union des services d'eau du sud de l'Aisne (USESA);

VU la délibération du comité syndical de l'USESA du 24 septembre 2019 acceptant la demande d'adhésion, de la commune de Rocourt-Saint-Martin et la notification faite à l'ensemble des communes membres le 2 octobre 2019 :

VU les délibérations des conseils municipaux des communes d'Armentières-sur-Ourcq, Azy-sur-Marne, Barzy-sur-Marne, Belleau, Bézu-le-Guéry, Bézu-Saint-Germain, Bonnesvalyn, Bouresches, Brasles, Bruyères-sur-Fère, Bussiares, Celles-les-Condé, Charly-sur-Marne, Chartèves, Château-Thierry, Chézy-sur-Marne, Chierry, Condé-en-Brie, Connigis, Coulonges-Cohan, Coupru, Courboin, Courtemont-Varennes, Crézancy, Dammard, Dhuys et Morin-en-Brie, Domptin, Dravegny, Bpaux-Bézu, Epieds, Essises, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Etrépilly, Fère-en-Tardenois, Fossoy, Gandelu, Gland, Goussancourt, Grisolles, Hautevesnes, Jaulgonne, La Chapelle-sur-Chézy, La Croix-sur-Ourcq, La Ferté-Milon, Le Charmel, L'Epine-aux-Bois, Licy-Clignon, Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Monthiers, Monthurel, Montigny-les-Condé, Montlevon, Montreuil-aux-Lions, Mont-Saint-Père, Nanteuil-Notre-Dame, Nesles-la-Montagne, Oulchy-le-Château, Pargny-la-Dhuys, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny, Romeny-sur-Marne, Ronchères, Rozoy-Bellevalle, Saint-Eugène, Saint-Gengoulph, Saponay, Saulchery, Seringes-et-Nesles, Torcy-en-Valois, Trélou-sur-Marne, Vendières, Verdilly, Veuilly-la-Poterie, Vézilly, Viffort, Villeneuve-sur-Fère, Villers-sur-Fère et Villers-Agron-Aiguizy se prononçant favorablement sur cette adhésion;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire faite au maire de chaque commune membre, la décision des conseils municipaux des communes de Beuvardes, Blesmes, Bonneil, Chézy-en-Orxois, Cierges, Courchamps, Fresnes-en-Tardenois, Macogny, Marizy-Sainte-Geneviève, Mézy-Moulins, Monnes, Montfaucon, Nogent-l'Artaud, Passy-en-Valois, Pavant, Vallées-en-Champagne et Marolles (60) est réputée favorable;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise;

ARRÊTENT:

ARTICLE 1^{er} : Est autorisée, l'adhésion des communes de Brumetz, Montigny-l'Allier et Rocourt-Saint-Martin à l'union des services d'eau du sud de l'Aisne.

ARTICLE 2: Le présent arrêté prendra effet à compter du 1et janvier 2020.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à partir de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 4: Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement de Senlis, la sous-préfète de l'arrondissement de Château-Thierry, les directeurs départementaux des finances publiques, les directeurs départementaux des territoires, le président de l'union des services d'eau du sud de l'Aisne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements de l'Aisne et de l'Oise.

Le 3 1 DEC. 2019 Le Préfet de l'Aisne

Le Préfet de l'Oise

Maderatoursy

Daninique LEPIDI

Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général,

Arrêté préfectoral n° 2019-74 du 31 décembre 2019 portant création du syndicat mixte Marne-Surmelin et ses annexes

L'arrêté et ses annexes sont consultables auprès de la direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de la légalité et de l'intercommunalité ou sur le portail des services de l'État dans l'Aisne (http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs)

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des affaires juridiques et de la coordination interministérielle

Arrêté n° 2020-2 en date du 9 janvier 2020
donnant délégation pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses du budget de l'État
à M. Bertrand VANDEMOORTELE,
directeur départemental de la cohésion sociale par intérim

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative à la loi de finances ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles :

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant Monsieur Ziad KHOURY Préfet de l'Aisne :

VU l'arrêté du Premier Ministre du 12 avril 2018 portant nomination de Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur adjoint de la cohésion sociale de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : - Délégation est donnée à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la direction de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim, en tant que responsable des Unités Opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant des BOP suivants :

N° de	Programme	Niveau de BOP
programme		
104	Intégration et accès à la nationalité française	Régional - SGAR
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la	Régional - DRJSCS
	jeunesse et de la vie associative	
135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Régional - DREAL
147	Politique de la Ville	Régional – SGAR
157	Handicap et dépendance	Régional - DRJSCS
177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes	Régional - DRJSCS
	vulnérables	
183	Aide médicale d'Etat	Régional - DRJSCS
303	Immigration et asile	Régional – SGAR
304	Inclusion sociale et protection des personnes	Régional - DRJSCS

Cette délégation concerne tous documents administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Bertrand VANDEMOORTELE à effet de signer les marchés de l'Etat et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le code des marchés publics, en ce qui concerne les affaires relevant de sa compétence en qualité de responsable d'unité opérationnelle des BOP cités à l'article 1. Cette délégation s'exerce dans la limite de 90 000€ HT.

Article 3: La délégation de signature concerne tous les documents administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes à l'exception :

des dépenses de fonctionnement et conventions financières dont le montant excède 90 000€; des ordres de réquisition du comptable public;

les décisions de passer outre aux avis défavorables du comptable assignataire en matière d'engagement et de dépense ;

de la passation de marchés publics en procédure formalisée;

des décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'Etat.

Article 4: Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental interministériel par intérim à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne, peut subdéléguer sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés par arrêté pour les actes administratifs et comptables relevant du domaine de la gestion des services communs à la direction départementale.

Article 5 : Le présent arrêté est applicable dès le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne. Il abroge l'arrêté préfectoral n° 2019-599 du 9 décembre 2019 portant délégation pour l'ordonnancement secondaire à Monsieur Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aisne, le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 9 janvier 2020

Signé: Ziad KHOURY

ARRÊTÉ n° 2020-13 en date du 9 janvier 2020 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques Direction départementale de la protection des populations

LE PRÉFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 21, modifié,

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY préfet de l'Aisne,

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 20 décembre 2016 nommant Mme Bénédicte SCHMITZ directrice départementale de la protection des populations de l'Aisne,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,

ARRÊTE

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte SCHMITZ, directrice départementale de la protection des populations de l'Aisne, en tant que responsable d'Unités Opérationnelles (RUO), pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des programmes suivants :

relevant du Premier ministre
 354 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

- relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- relevant du ministère de l'économie et des finances 134 - Développement des entreprises et régulations
- relevant du ministère de la transition écologique et solidaire
 181 Prévention des risques

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes.

Article 2:

Dans le cadre de sa fonction de RUO, la délégataire présentera à la signature du préfet tous les actes juridiques relatifs à des dépenses dont le montant est supérieur à 90.000 € HT.

Article 3:

Demeurent réservés à la signature du préfet, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Article 4:

En tant que RUO, la directrice départementale de la protection des populations de l'Aisne présentera au préfet chaque trimestre et conformément à l'article 22 du décret du 29 avril 2004, un compte-rendu d'utilisation des crédits alloués, destinés aux rapports annuels de performance prévus au 4° de l'article 54 de la loi organique du ler août 2001.

Article 5:

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 et de l'arrêté du 30 décembre 2008, elle peut sous sa responsabilité, en tant que responsable d'Unités Opérationnelles, subdéléguer sa signature aux fonctionnaires et agents de l'État exerçant la fonction de directeur adjoint.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable public.

Article 6:

L'arrêté préfectoral 2019-617 du 13 décembre 2019, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à la directrice départementale de la protection des populations, est abrogé.

Article 7:

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et la directrice départementale de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 9 janvier 2020

Signé: Ziad KHOURY

ARRETE n° 2020-14 en date du 9 janvier 2020 arrêté préfectoral de conservation cadastrale

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43, modifié par le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY Préfet de l'Aisne ;

SUR la proposition de la directrice départementale des Finances publiques de l'Aisne,

ARRÊTE:

- **Article 1 :** La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par les géomètres et les techniciens-géomètre des Finances publiques.
- Article 2 : Les périodes d'intervention dans les communes seront portées à la connaissance préalable du maire, au moins 15 jours avant la date des opérations.
- Article 3: Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins 10 jours avant le début des travaux pour information des administrés.
- Article 4: Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, bénéficiant d'une accréditation préfectorale, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département. Ces agents devront être porteurs d'une ampliation du présent arrêté et la présenter à toute réquisition.
- **Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 2016-451 du 9 mai 2016 portant délégation de conservation cadastrale est abrogé.
- Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des Finances publiques et les maires du département sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 9 janvier 2020

Signé: Ziad KHOURY

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction Agence nationale de l'habitat – Délégation Locale

<u>DÉCISION n° 2020-23 en date du 6 janvier 2020</u> portant délégation de signature au délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation <u>Urbaine du département de l'Aisne</u>

LE PRÉFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de l'Aisne

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine (PNRU) en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) en vigueur,

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en vigueur,

VU le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine et au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur,

VU le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur,

VU le décret du Président de la République en date du 07 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne,

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 28 novembre 2019 nommant M. Vincent ROYER, directeur départemental des territoires de l'Aisne,

VU la décision du Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en date du 27 décembre 2019 nommant M. Vincent ROYER, délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 11 octobre 2016 nommant M. David WITT, directeur départemental adjoint des territoires de l'Aisne,

VU la décision de nomination de M. Philippe ELOI, adjoint au chef du service habitat, rénovation urbaine et construction et chargé de mission ANRU,

VU la décision de nomination de M. Ludovic MAHINC, responsable de l'unité habitat/logement,

VU la décision de nomination de M. Jacques-Emmanuel DUMIOT, instructeur de l'unité habitat/logement,

VU la décision de nomination de M. Franco SPINELLI, instructeur de l'unité habitat/logement,

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Vincent ROYER, directeur départemental des territoires de l'Aisne, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, pour le département de l'Aisne, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU, PNRQAD et NPNRU et sans limite de montant.

Pour:

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
 - Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o Les demandes de paiement (FNA)
 - O Les ordres de recouvrer afférents.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Philippe ELOI, adjoint au chef du service habitat, rénovation urbaine et construction et chargé de mission ANRU et à M. Ludovic MAHINC, responsable de l'unité habitat/logement, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU, PNRQAD et NPNRU et sans limite de montant.

Pour:

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
 - o Les engagements juridiques (DAS)
 - o La certification du service fait
 - o Les demandes de paiement (FNA)
 - O Les ordres de recouvrer afférents.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROYER, délégation est donnée à M. David WITT et à M. Philippe ELOI aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1, sans limite de montant.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ELOI et de M. Ludovic MAHINC, délégation est donnée à M. Jacques-Emmanuel DUMIOT, instructeur de l'unité habitat/logement et à M. Franco SPINELLI, instructeur de l'unité habitat/logement aux fins de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2, sans limite de montant.

Article 5

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 6

Le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, est en charge de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Une copie de cet arrêté est transmise à l'Agent Comptable de l'ANRU.

Fait à Laon, le 6 janvier 2020

Le Préfet de l'Aisne, délégué territorial de l'ANRU Signé : Ziad KHOURY

Service Mobilités-Éducation routière

Arrêté n° 2020-15 en date du 23 décembre 2019 portant renouvellement quinquennal de l'agrément d'exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «EFCT CONDUITE DE CARLVALHO» à SAINT-QUENTIN (02100)

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6;

Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2014 autorisant Monsieur Manuel DE CARVALHO, à poursuivre l'exploitation de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «EFCT CONDUITE DE CARVALHO», situé 5 rue de Bellevue à SAINT-QUENTIN (02100);

Vu l'arrêté en date du 26 février 2018 modifié portant création du label «qualité des formations au sein des écoles de conduite» :

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label «qualité des formations au sein des écoles de conduite» ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 29 juillet 2019 indiquant que cet établissement ne peut plus enseigner la mention 96 de la catégorie B;

Vu la demande en date du 16 octobre 2019 (complétée le 20 décembre 2019) par laquelle Monsieur Manuel DE CARVALHO sollicite le renouvellement de l'agrément afin d'être autorisé à poursuivre l'exploitation de son établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Sur proposition de Monsieur le Préfet de l'Aisne,

ARRÊTE

Article 1er – Monsieur Manuel DE CARVALHO est autorisé à poursuivre l'exploitation, sous le n° E 04 002 0361 0, d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «EFCT CONDUITE DE CARVALHO», situé 5 rue de Bellevue à SAINT-QUENTIN (02100)

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3 – L'établissement est habilité, au vu de l'autorisation d'enseigner fournie, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

AM - A/A2/A1 - B/B1

- **Article 4** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par sa titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.
- Article 5 Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.
- **Article 6** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.
- **Article 7** Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes.
- Article 8 I En cas de fermeture temporaire ou de cessation d'activité, l'exploitant est tenu d'en informer le préfet sans délai.
- II L'exploitant informe également la clientèle par voie d'affichage et dans le cas d'une cessation d'activité, restitue aux élèves les dossiers réf 02 et les livrets d'apprentissage.
- **Article 9** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.
- Article 10 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif d'AMIENS, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS CEDEX 1.
- **Article 11** Le Préfet de l'Aisne, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs. Une copie sera adressée à Madame la déléguée à la formation du conducteur ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à LAON, le 23 décembre 2019

Pour le Préfet et par délégation, Signé : Mme LEHERLE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté n° 2020-16 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de Mme le Docteur CARETTE Françoise en qualité de médecin spécialiste agréé

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

CONSIDERANT le courrier de candidature de Mme le Docteur Françoise CARETTE du 30 septembre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins du département de la Marne du 12 novembre 2019;

SUR proposition du Directeur Général de l'A.R.S. des Hauts-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Mme le Docteur Françoise CARETTE est désignée en qualité de médecin spécialiste agréé en psychiatrie, dans le département de l'Aisne, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur général de l'A.R.S. des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Une ampliation de cet arrêté sera remise à Mme le Docteur Françoise CARETTE.

Fait à LAON, le 7 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental de la cohésion sociale, par intérim,

Signé : Bertrand VANDEMOORTELE

Arrêté n° 2020-17 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur CHOUKRI en qualité de médecin généraliste agréé

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne;

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

CONSIDERANT le courrier de candidature de M. le Docteur Jamal CHOUKRI du 8 août 2019;

CONSIDERANT l'avis de la chambre syndicale des médecins de l'Aisne du 3 septembre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins du département de l'Aisne du 25 novembre 2019 ;

SUR proposition du Directeur Général de l'A.R.S. des Hauts-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. le Docteur Jamal CHOUKRI est renouvelé en qualité de médecin généraliste agréé, dans le département de l'Aisne, pour une durée de trois ans à compter du 18 janvier 2020.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur général de l'A.R.S. des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Une ampliation de cet arrêté sera remise à M. le Docteur Jamal CHOUKRI.

Fait à LAON, le 7 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental de la cohésion sociale, par intérim, Signé : Bertrand VANDEMOORTELE

Arrêté n° 2020-18 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur HADDAG en qualité de médecin spécialiste agréé

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne;

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

CONSIDERANT le courrier de candidature de M. le Docteur Nacer HADDAG du 4 octobre 2019;

CONSIDERANT l'avis de la chambre syndicale des médecins de l'Aisne du 29 octobre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins du département de l'Aisne du 19 novembre 2019 ;

SUR proposition du Directeur Général de l'A.R.S. des Hauts-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. le Docteur Nacer HADDAG est désigné en qualité de médecin spécialiste agréé en psychiatrie, dans le département de l'Aisne, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur général de l'A.R.S. des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Une ampliation de cet arrêté sera remise à M. le Docteur Nacer HADDAG.

Fait à LAON, le 7 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental de la cohésion sociale, par intérim, Signé : Bertrand VANDEMOORTELE

Arrêté n° 2020-19 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur LAPERSONNE, en qualité de médecin généraliste agréé

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

CONSIDERANT le courrier de candidature de M. le Docteur Frédéric LAPERSONNE du 17 juillet 2019 ;

CONSIDERANT l'avis de la chambre syndicale des médecins de l'Aisne du 3 septembre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins du département de l'Aisne du 25 novembre 2019 ;

SUR proposition du Directeur Général de l'A.R.S. des Hauts-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. le Docteur Frédéric LAPERSONNE est renouvelé en qualité de médecin généraliste agréé, dans le département de l'Aisne, pour une durée de trois ans à compter du 13 mars 2020.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur général de l'A.R.S. des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Une ampliation de cet arrêté sera remise à M. le Docteur Frédéric LAPERSONNE.

Fait à LAON, le 7 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental de la cohésion sociale, par intérim,

Signé : Bertrand VANDEMOORTELE

Arrêté n° 2020-20 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur TILLY, en qualité de médecin généraliste agréé

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

CONSIDERANT le courrier de candidature de M. le Docteur Jean-Marie TILLY du 29 août 2019 ;

CONSIDERANT l'avis de la chambre syndicale des médecins de l'Aisne du 22 octobre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins du département de l'Aisne du 19 novembre 2019 ;

SUR proposition du Directeur Général de l'A.R.S. des Hauts-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. le Docteur Jean-Marie TILLY est désigné en qualité de médecin généraliste agréé, dans le département de l'Aisne, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur général de l'A.R.S. des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Une ampliation de cet arrêté sera remise à M. le Docteur Jean-Marie TILLY.

Fait à LAON, le 7 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental de la cohésion sociale, par intérim,

Signé : Bertrand VANDEMOORTELE

Arrêté n° 2020-21 en date du 7 janvier 2020 portant désignation de M. le Docteur UZZAN, en qualité de médecin spécialiste agréé

LE PREFET DE L'AISNE Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne;

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Bertrand VANDEMOORTELE en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne par intérim ;

CONSIDERANT le courrier de candidature de M. le Docteur Gilles UZZAN du 5 septembre 2019;

CONSIDERANT l'avis de la chambre syndicale des médecins de l'Aisne du 30 octobre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil de l'ordre des médecins du département de l'Aisne du 19 novembre 2019 ;

SUR proposition du Directeur Général de l'A.R.S. des Hauts-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}: M. le Docteur Gilles UZZAN est désigné en qualité de médecin spécialiste agréé en psychiatrie et addictologie, dans le département de l'Aisne, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur général de l'A.R.S. des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Une ampliation de cet arrêté sera remise à M. le Docteur Gilles UZZAN.

Fait à LAON, le 7 janvier 2020

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental de la cohésion sociale, par intérim,

Signé: Bertrand VANDEMOORTELE

Pôle jeunesse, sports et vie associative

Arrêté n° 2020-22 en date du 6 janvier 2020 portant nomination des membres du collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-3 à R 133-13;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2011-2121 du 30 décembre 2011 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;

Vu le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative et notamment son article 8 ;

Vu le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant Monsieur Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du préfet de la région des Hauts-de-France du 29 juin 2018 portant composition de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) de la région des Hauts-de-France;

Vu l'arrêté du préfet de la région des Hauts-de-France du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) de la région des Hauts-de-France ;

Vu les propositions du président du conseil départemental de l'Aisne, du président de l'union des maires de l'Aisne, du mouvement associatif des Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne,

ARRÊTE

Article 1:

Il est créé un collège départemental consultatif de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative.

Le préfet du département de l'Aisne, ou son représentant, assure la présidence de ce collège.

Article 2:

Sont nommés membres du collège départemental :

• En qualité de représentants des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département désignés par l'union des maires de l'Aisne :

- Monsieur Philippe CALMUS, maire de Liesse Notre-Dame ;
- Monsieur Olivier CAMBRAYE, maire de Dorengt;
- Monsieur Jean-Michel WATTIER, maire de Montigny-sur-Crécy.

Le mandat de ces membres expire à chaque renouvellement général des conseils municipaux.

- En qualité de représentant du conseil départemental désigné par le président du Conseil départemental de l'Aisne :
 - Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, président du conseil départemental.
- En qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière associative désignés par le préfet de l'Aisne et Le mouvement associatif :
 - Monsieur Dominique LETOFFÉ;
 - Monsieur Franck MASCRET;
 - Madame Catherine ROI;
 - Madame Delphine THIEBAUT.

Ces membres sont nommés pour une durée de cinq ans.

Article 3:

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Laon, le 6 janvier 2020

Signé: Ziad KHOURY

CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS - DIRECTION GENERALE

Secrétariat Général

Décision n° 19-76 en date du de délégation générale de signature 27 décembre 2019

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu l'organigramme du centre hospitalier de Soissons,

DECIDE

A compter du 16 décembre 2019,

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur José PULIDO, directeur adjoint en responsabilité de la direction des services économiques et logistiques et coordonnateur du pôle ressources physiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, sans que l'absence ou l'empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Yannick GIRAULT, directeur adjoint en responsabilité de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE et de Monsieur José PULIDO, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Frédéric FACQ, directeur adjoint en responsabilité de la direction des affaires financières et du pôle Gériatrie, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO et de Monsieur Yannick GIRAULT, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 4: Délégation permanente est donnée à Monsieur Eric HEYRMAN, directeur adjoint en responsabilité de la direction de la stratégie, des activités, des affaires médicales, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO, de Monsieur Yannick GIRAULT et de Monsieur Frédéric FACQ, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 5 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation de signature sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
José PULIDO Directeur adjoint	JP JP
Yannick GIRAULT Directeur adjoint	FLOAT YG
Frédéric FACQ Directeur adjoint	H FF
Eric HEYRMAN Directeur adjoint	FMZ ZH.

Article 6 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai aux comptables de l'établissement.

Article 7 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 27 décembre 2019

Le Directeur Signé : E. LAGARDERE

<u>Décision n° 19-77 en date du 27 décembre 2019 de délégation de signature au titre de la direction des affaires financières du centre hospitalier de Soissons</u>

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu l'organigramme du centre hospitalier de Soissons,

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Frédéric FACQ, directeur adjoint en responsabilité de la direction des affaires financières, à l'effet de signer au nom du directeur général :

- tous actes, décisions ou conventions nécessaires à l'élaboration, le contrôle et le suivi de l'exécution et de la clôture du budget principal et de tous les budgets annexes ;
- tous actes, décisions ou conventions relatifs aux champs sous sa responsabilité.

Article 2 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Frédéric FACQ Directeur adjoint	LA FF

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai au comptable de l'établissement.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 27 décembre 2019

Le Directeur Signé : E. LAGARDERE

Décision n° 20-02 en date du 6 janvier 2020 de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château

LE DIRECTEUR,

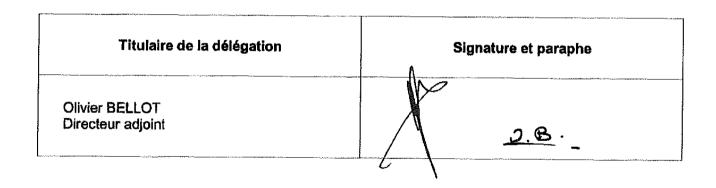
Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu la décision relative à l'organigramme de direction commune entre le centre hospitalier de Soissons et l'EHPAD de Coucy-le-Château,

DECIDE

<u>Article 1:</u> Délégation est donnée à Monsieur Olivier BELLOT, directeur adjoint en charge des affaires générales, à l'effet de signer, au cours des astreintes de direction qui lui sont confiées, toute décision liée à l'exercice de cette responsabilité et de cette mission sur le centre hospitalier de Soissons, et le cas échéant, sur l'EHPAD de Coucy-le-Château.

Article 2 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.



<u>Article 3 :</u> La présente décision sera communiquée aux conseils de surveillance et au conseil d'administration, et notifiée à Monsieur BELLOT.

Article 4 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 6 janvier 2020

Le Directeur Signé : E. LAGARDERE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

Commission Locale d'Agrément et de Contrôle Nord

<u>Décision n° AUT-N1-2020-01-03-A-00000604 en date du 3 janvier 2020</u> portant autorisation d'exercer à VIGIGARD

Extrait individuel de la décision n°AUT-N1-2020-01-03-A-00000604 portant délivrance d'une autorisation d'exercer

VIGIGARD A l'attention du dirigeant 44, Avenue Faidherbe 02100 ST QUENTIN

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;
Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;
Vu la demande présentée le 18/12/2019, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement VIGIGARD sis 44, Avenue Faidherbe 02100 ST QUENTIN.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1: Une autorisation d'exercer numéro AUT-002-2119-01-03-20190726512 est délivrée à VIGIGARD, sis 44, Avenue Faidherbe, 02100 ST QUENTIN et de numéro SIRET ou autre référence 87935860400012.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

Surveillance ou gardiennage

Article 3: En application des artícles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 03/01/2020

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord Le Président

Jean-Christophe BOUVIER

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière - 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux.

Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.

<u>Décision n° AUT-N1-2020-01-03-A-00000604 en date du 3 janvier 2020</u> portant autorisation d'exercer à SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER

Extrait individuel de la décision n°AUT-N1-2020-01-03-A-00000604 portant délivrance d'une autorisation d'exercer SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER A l'attention du dirigeant 219, rue de Fayet 02100 ST QUENTIN

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité; Vu la demande présentée le 12/11/2019, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER sis 219, rue de Fayet 02100 ST QUENTIN.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro AUT-002-2119-01-03-20190721710 est délivrée à SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER, sis 219, rue de Fayet, 02100 ST QUENTIN et de numéro SIRET ou autre référence 44138070600115.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

Surveillance ou gardiennage

<u>Article 3:</u> En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 03/01/2020

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord Le Président

Jean-Christophe BOUVIER

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquistion de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.